



Québec, le 28 juin 2024

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'aménagement d'une cannebergière
sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par
Fruits des Îles inc.
Demande d'information de la commission
(Dossier 3211-01-068)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la question posée le 19 juin 2024 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question – Quelles sont les superficies de milieux naturels détruits pour la production de canneberges?

Dans sa base de données, le MELCCFP détient l'information relative aux superficies de milieux humides et hydriques détruites par les projets de cannebergières assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) (chapitre Q-2) puisque cette loi prévoit un encadrement spécifique pour les milieux humides et hydriques depuis le 23 mars 2018. Le MELCCFP n'a pas de compilation pour l'ensemble des milieux naturels. Ainsi, les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont celles pour lesquelles des autorisations en vertu de la LQE ont été délivrées pour la période du 23 mars 2018 au 20 juin 2024, soit depuis l'entrée en vigueur de la section V.1 de la LQE. Aucun projet n'a été autorisé durant cette période pour les régions administratives qui n'apparaissent pas au tableau.

Nombre de projets de cannebergières autorisé en vertu de la LQE pour la période du 23 mars 2018 au 20 juin 2024 et superficie de milieux humides et hydriques détruite

Région administrative	Nombre de projets	Superficie détruite de milieux humides en mètres carrés (m²)
Capitale-Nationale	1	66
Centre-du-Québec	9	1 656 320
Chaudière-Appalaches	1	15 065
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	729 000
Total	12	2 400 451

Je profite de la présente pour vous partager des documents complémentaires concernant l'identification et la délimitation des milieux hydriques, incluant la détermination du statut d'un cours d'eau ou d'un fossé, ainsi que l'approche d'atténuation éviter-minimiser-compenser.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.



Annie Ouellet
 Porte-parole
 Ministère de l'Environnement, de
 la Lutte contre les changements climatiques,
 de la Faune et des Parcs

p. j.